

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



UN LIBRARY

DEC 21 1973

UN COLLECTION



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.156
20 décembre 1973
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 19 décembre 1973 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Ras 1/ : Entre 5 h 5 2/ et 15 h 5 des membres des forces israéliennes et un véhicule ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (CA) 3/ au nord du poteau-frontière 19. Entre 15 h 45 et 15 h 55 tir de mortier par des forces non identifiées à l'est-sud-est du PO.

b) PO Mar : Entre 5 h 5 et 15 heures des membres des forces israéliennes et un véhicule ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (CA) à l'ouest du poteau-frontière 33.

c) PO Hin : Entre 5 h 20 et 15 heures des membres des forces israéliennes et un véhicule blindé de transport de troupe ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (CA) à proximité du poteau-frontière 11.

2. Plaintes des parties :

Une plainte a été reçue du Liban selon laquelle dans la nuit du 18 au 19 décembre plusieurs obus d'artillerie et de mortier seraient tombés au voisinage d'Aita Ech Chaab (CA 1815-2780), d'Ain Ebel (CA 1880-2795), de Yaroun (CA 1897-2761), de Tiri (CA 1880-2827) et d'Ain Zarqa (CA 1693-2806). Des dégâts matériels ont été signalés.

La plainte ci-dessus a été confirmée par les observateurs de l'ONU pour la partie se trouvant dans le champ d'observation du PO Ras [voir S/11057/Add.153, par. 1 b)].

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

3/ CA : coordonnées approximatives.